

Opération « Le Parc de l'Estagnol », Antibes Logement n°D22



Madame, Monsieur,

Vous venez de retirer un dossier de candidature pour l'acquisition d'un logement en accession encadrée à la propriété remis à la vente sur le programme immobilier :

«Le Parc de l'Estagnol» Antibes

Logement n°D22

Le logement commercialisé est :

-Un T2 d'environ 49 m² de surface habitable pour un prix de vente de 162 385.79 € TTC comprenant une cave, un parking en sous sol et un parking extérieur.

La vente sera assortie d'une clause anti-spéculative d'une durée de 4 ans , sous la forme d'un pacte de préférence au profit de l'opérateur social 3F IMMOBILIERE.

La mise en vente de ce logement sera effectuée selon la procédure suivante :

Vous pouvez déposer un dossier de candidature à l'accession si :

- vous destinez l'achat exclusivement à votre **résidence principale**,
- votre **revenu fiscal de référence de votre avis d'impôt 2020 sur les revenus de l'années 2019**

correspondant à la composition de votre foyer fiscal est **inférieur ou égal aux plafonds de ressources** ci-dessous rappelés.

(au 1er janvier 2021)

(Revenu fiscal de référence N-2 en €)

Composition du foyer	PLS + 30%
Personne seule	35 433 €
2 personnes	47 316 €
3 personnes	56 902 €
4 personnes	68 695 €
5 personnes	80 812 €
6 personnes	91 075 €
Pers. Suppl.	10 158 €

*Source PLH CASA

Pour faire acte de candidature vous devez remplir le dossier ci-joint, et le retourner avant

le 10 mars 2021, accompagné des pièces justificatives demandées, à :

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Direction Habitat Logement
449 route des Crêtes - BP 43 06901 Sophia Antipolis

Le Service Habitat Logement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis vérifie le respect des critères absolus de candidature.

Ces candidatures feront ensuite l'objet d'une démarche de commercialisation classique : visite de l'appartement dédié et enfin signature d'un contrat de vente si l'acquisition est réalisable.